



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

www.fr.ch/diaf

Seules les paroles prononcées font foi !

Fusion du Grand Fribourg, soirée d'information en vue du vote consultatif

Granges-Paccot, le 7 septembre 2021

Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, directeur IAF

Mesdames et Messieurs,
il reste 18 jours et quelques heures avant la consultation du 26 septembre.

Le renforcement du Grand Fribourg est une nécessité urgente ! Le processus de fusion du Grand Fribourg aura eu une première vertu : plus personne ne conteste aujourd'hui la nécessité de renforcer notre centre cantonal.

L'évolution de la situation économique, les nouvelles contraintes en matière d'aménagement, les défis posés par la mobilité ont définitivement montré qu'un centre cantonal fort est une condition sine qua non au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie de toutes les Fribourgeoises et tous les Fribourgeois.

Depuis 2017, le renforcement du centre cantonal est devenu l'un des trois projets-phares du Gouvernement pour la législature, au même titre que la digitalisation et le renforcement économique du canton. C'est dire l'importance de ce projet pour le canton. Si cette nécessité d'un centre cantonal est admise, le débat porte maintenant sur les meilleurs moyens d'atteindre cet objectif.

La fusion en est un, ce n'est pas le seul. L'Etat s'engage d'ailleurs, indépendamment de la fusion, pour développer le centre cantonal, dans l'intérêt de tout le canton. Mon collègue Directeur de l'instruction publique, qui remplace ce soir le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions y reviendra plus en détail tout à l'heure.

Néanmoins une gouvernance locale forte et cohérente constitue le moyen le plus efficace pour réaliser cet objectif de renforcement. Tous ces projets, pour avancer, doivent être menés par des autorités communales unies. En faisant entrer notre capitale cantonale dans les 10 plus grandes communes du pays, la fusion renforcera également la position de notre canton dans les négociations fédérales, et le Directeur de la DICS aura l'occasion de l'illustrer dans quelques instants.

Je rappelle simplement que Neuchâtel vient de devancer Fribourg en termes de population, à l'occasion de sa fusion. Neuchâtel qui se trouve, comme par hasard, justement sur la ligne du pied du Jura, l'axe ferroviaire Est-Ouest Zurich-Genève qui pourrait concurrencer à terme l'axe traversant notre canton en passant par Bienne et Neuchâtel plutôt que Fribourg.

C'est pour ces raisons l'Etat appelle de ses vœux une fusion du Grand Fribourg depuis de nombreuses années. Les députés, quelle que soit leur région et quel que soit leur parti, l'ont dit et redit, en votant une résolution, en votant une motion puis en votant les articles de loi consacrés à la fusion du Grand Fribourg, puis enfin en votant le principe d'une aide financière extraordinaire. La détermination du Conseil d'Etat est d'ailleurs visible très concrètement ce soir par la présence de trois de ses représentants.

L'Etat a ainsi apporté un cadre légal clair et un soutien appuyé au processus de fusion, tout d'abord en prévoyant dans la législation cantonale de nouveaux articles consacrés à la fusion du Grand Fribourg. C'est la seule fusion à disposer ainsi d'articles spécifiques dans la législation cantonale. Ils instaurent l'assemblée constitutive, un calendrier de fusion et une aide annuelle de 200'000 francs destinée au fonctionnement de l'assemblée constitutive.

Les travaux de l'assemblée constitutive ont motivé des modifications de la législation, et inspire aujourd'hui un vaste projet de réforme de la gouvernance des régions. Je pense en particulier à la question des liens de proximité, auxquels vous êtes, comme moi, j'en suis certain, très attachés. Ces liens doivent être maintenus, voir renforcés avec la nouvelle commune.

C'est un défi majeur pour une fusion de la taille de celle du Grand Fribourg. Sous l'impulsion de ma direction, le Conseil d'Etat examine actuellement les contours d'une révision de la gouvernance régionale qui permettra aux grandes communes de déléguer certaines tâches locales au niveau de l'arrondissement qui pourra correspondre à un quartier ou un village par exemple. Il est en effet essentiel que la création d'une grande commune s'accompagne d'un nouvel élan au niveau des quartiers et localités.

Enfin, comme vous l'avez vu je pense, le Gouvernement est entré en matière sur la demande d'aide financière complémentaire et envisage de porter l'aide cantonale totale à 100 millions de francs, sur laquelle le Directeur de l'Instruction publique reviendra tout à l'heure. mais je peux d'ores et déjà vous assurer qu'il a fallu des arguments béton pour ouvrir aussi grand le portemonnaie cantonal.

Vous le voyez, la position de l'Etat est claire, et le Conseil d'Etat assume son rôle à tous les niveaux, soutien technique, soutien financier, soutien politique. Face à cette détermination de l'Etat, certains adversaires de la fusion accusent le canton d'ingérence et vantent les processus bottom-up. Ils oublient que l'Etat n'a fait que poser le cadre et fixer un calendrier, pour qu'un véritable projet émerge enfin. Je le rappelle ici avec force : l'Etat n'a pas écrit une virgule du concept de fusion, qui a été élaboré de A à Z par une assemblée élue démocratiquement par le peuple, assistée par des représentants des neuf conseils communaux concernés, dont bien évidemment Granges-Paccot.

La population a participé à des ateliers dès le début du processus. Elle a pu s'exprimer lors de la première consultation, elle a pu assister à chacune des séances de l'assemblée qu'elle avait élue, et elle est appelée aujourd'hui, encore une fois, à donner son avis, et je regrette que certains tentent de s'y opposer.

Souvenez-vous de quelle manière les précédentes discussions autour de la fusion ont échoué, sans jamais avoir été débattues publiquement ! C'est justement en fixant un cadre clair et un calendrier ambitieux que l'Etat a permis de faire sortir la question de la fusion des petits cénacles dans laquelle elle était débattue, elle donne la parole à la population !

Le projet qui vous a été présenté ce soir est riche et complexe. L'assemblée constitutive n'a reculé devant aucun obstacle et a empoigné les thèmes parfois sensibles avec détermination. La question des langues, celle de la dépendance à la fiscalité des personnes morales, le défi essentiel du maintien du lien de proximité... Chaque citoyenne et chaque citoyen peut juger que les réponses

apportées ne lui conviennent pas. Mais tout le monde doit constater que c'est la première fois que ces questions sont posées et sont débattues avec autant de transparence !

J'ai entendu plusieurs adversaires de la fusion affirmer qu'ils n'étaient pas « contre la fusion », mais « contre cette fusion ». Cela tombe bien, le Grand Fribourg n'est pas encore gravé dans le marbre, et il reste plusieurs mois pour peaufiner le projet, le corriger là où il doit l'être, l'améliorer, le préciser.

C'est un véritable débat de société qui s'est ouvert, et qui va se poursuivre dans les mois à venir. Un débat avec ses opinions parfois contraires, ses zones d'ombre à clarifier, ses compléments à apporter. Un non dans votre commune le 26 septembre signifierait que d'autres mèneront ce débat sans vous. C'est un choix, c'est un choix important. Si vous êtes d'ores et déjà opposés au principe même de la fusion, et c'est votre droit, votre non le 26 septembre permettra au projet d'avancer sur un périmètre plus réduit. Mais si vous pensez avoir votre mot à dire sur les contours du futur Grand Fribourg, et sur le rôle que la nouvelle commune jouera pour la région et pour tout le canton, alors vous devez saisir l'occasion et vous engager jusqu'au bout pour que le meilleur projet possible ressorte de tout ce processus.

Je terminerai en vous rappelant aussi que la population aura le dernier mot en 2022, pour accepter ou refuser la convention de fusion. Dire oui le 26 septembre, c'est faire confiance aux concitoyennes et concitoyens qui seront appelés à dire dans les urnes si le projet final sera bon ou non, pour leur commune et pour toutes les Fribourgeoises et tous les Fribourgeois.

Ensemble nous serons plus forts, Nous parlerons d'une même voi(e)x ; ne laissons donc pas passer le train de la fusion.

Pour développer la thématique de la mobilité et de l'aménagement du territoire, je passe avec plaisir la parole à mon collègue, Directeur de l'Instruction publique et des sports.